

**Peter Cichon**  
**Sabine Ehrhart**  
**Martin Stegu**



Pour la pensée commune toute décision politique, y compris dans le domaine linguistique, est décidée dans les centres de commande d'une société. Ce sentiment peu paraître exact si l'on ne retient que l'aspect visible de ces décisions, à savoir sa formulation législative. Elle l'est bien moins si l'on considère cette décision non plus du côté de sa formulation mais comme dernière étape, car elle est en fait le résultat d'un long processus d'articulation, de négociation et d'équilibrage d'intérêt entre différents acteurs impliqués. En fait, les décisions politiques germent, évoluent et trouvent leur formulation finale dans une interaction complexe entre toute une série d'intervenants, situés dans différentes sphères de la société. Cela est également valable pour la mise en œuvre de ces politiques qui doivent parcourir diverses étapes avant d'atteindre le plan de leur réalisation pratique.

La politique linguistique se décide et s'applique donc dans l'interaction entre les différents niveaux d'une société, autrement dit, entre décideurs et locuteurs, interconnectés par des médiateurs. Ainsi d'un niveau à l'autre s'esquisse une dichotomie entre politique explicite et politique implicite. C'est surtout dans la perspective du bottom up que cette politique apparaît comme une articulation rarement cohérente entre vision et formulation d'objectifs glottopolitiques concrets. Prises dans leur ensemble, elles sont souvent polyphones, exprimant parfois plus un sentiment qu'une volonté concrètement orientée vers un objectif. Cependant pour les décideurs en matière de politique linguistique, il y va de leur intérêt de tenter de capter le ton dominant de cette polyphonie et de le prendre en considération dans leurs décisions. Il y va du succès de toute politique a fortiori lorsqu'elle veut apparaître comme émanant d'un consensus entre toutes les parties en présence.

C'est devant cette toile de fond thématique que nous avons invité un certain nombre de sociolinguistes renommés, à intervenir dans le cadre d'un colloque sur les politiques linguistiques en domaine francophone. Ce colloque a eu lieu en novembre 2011 à l'université de Vienne. Les interventions concernaient trois

domaines : la francophonie extra-européenne, la francophonie européenne et le rôle du français comme langue-pont et/ou comme lingua franca.

***Francophonie extra-européenne :***

**Vololona Randriamarotsimba** thématise la non-adaptation de la politique linguistique de Madagascar aux besoins communicatifs d'une société plurilingue (malgache standard – variétés régionales – français – anglais) et en querelle interne entre des tendances nationalistes et mondialistes.

**Coralie Tairraz** rapporte comment la négligence des langues kanakes a mené à un double échec des jeunes kanaks par la politique linguistique en Nouvelle-Calédonie et l'imposition du français dans le système scolaire.

**Zohra Bouchentouf-Siagh** aborde la multitude de facteurs intervenant au Maghreb dans le choix d'une graphie pour le tamazight qui satisferait le plus grand nombre et que devrait prendre en considération toute politique linguistique voulant s'assurer le plus large consensus dans la région concernée.

**Abderrezak Dourari** constate qu'en Algérie la politique linguistique officielle ne reflète nullement la configuration du paysage linguistique, ni par rapport à l'arabe vernaculaire ni par rapport à la pratique du tamazight.

***Francophonie européenne :***

**Henri Boyer** démontre qu'en France règne depuis des siècles une double politique d'unilinguisme, intra- et interlinguistique qui repose sur le concept d'Etat-Nation, concept profondément ancré dans la conscience collective des Français.

**Georg Kremnitz** décrit la valse-hésitation de la politique française autour de l'adoption de l'article constitutionnel 75.1. qui déclare les langues régionales patrimoine de France. Cet article a été redéfini depuis, comme supplément constitutionnel plutôt décoratif.

**Robert Blackwood** observe qu'en Corse, le choix de l'île comme lieu d'étude pilote pour une décentralisation administrative de la France, témoigne d'une certaine ouverture de la politique linguistique française à l'égard de la langue régionale, mais que ce choix trouve auprès de la population un accueil plutôt réservé.

**Claudia Polzin-Haumann** et **Christina Reissner** présentent les aspects positifs et négatifs du projet de la Sarre – en tant que région limitrophe de la France – de faire du français la première langue étrangère enseignée dans les écoles au détriment de l'anglais qui a pourtant la faveur de nombreux parents d'élèves.

***Le français comme langue-pont et lingua franca :***

**Georges Lüdi** analyse comment dans des contextes plurilingues une certaine flexibilité quant au choix linguistique en fonction des besoins et des possibilités concrètes des usagers est plus productive que l'application stricte de la consigne « chacun parle sa langue et comprend celle de l'autre ».

**Eva Lavric** aborde à travers un large éventail d'exemples, l'improvisation et le bricolage dans la maîtrise du plurilinguisme devenus plus en plus fréquents dans les grandes entreprises et les grands clubs de football.

**Lukas Hohenecker** attire l'attention sur le fait que malgré un statut juridique assuré dans les organisations internationales, le français perd de plus en plus de terrain dans ce domaine, car les besoins pratiques ainsi que les mentalités de la plupart des diplomates privilégient l'anglais.

***Ces études de cas sont précédées par trois articles théoriques des organisateurs du colloque :***

**Peter Cichon** esquisse, d'un côté, le chemin à parcourir entre plan des décisions en politique linguistique et aires d'application de ces mêmes décisions et de l'autre côté, le façonnement de l'attitude des acteurs sur ce parcours.

Retenant à la fois la dimension spatiale et temporelle de toute décision en politique linguistique, **Sabine Ehrhart** souligne le besoin d'un réajustement des instruments de recherche face au plurilinguisme croissant des sociétés et trace le potentiel d'un accès écolinguistique concevant l'individu parlant comme partie prenante d'un collectif.

**Martin Stegu** montre que les politiques linguistiques, qu'elles soient implicites ou explicites, font bien partie des sphères d'intérêt de la linguistique appliquée et pose la question du rôle des spécialistes et des non-spécialistes et de l'interaction entre eux dans la formulation de ces politiques.

Luxembourg et Vienne, mai 2012

Les coordinateurs